

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 10 octobre 2023.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 10 octobre 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard

Pouvoirs : ROY Thierry à LAGACHE Éric
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

Excusé : JOLLY Nicolas

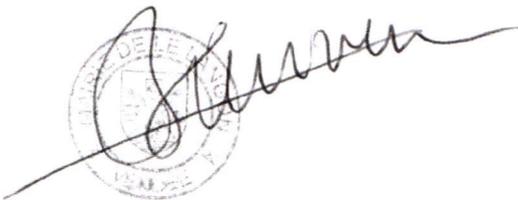
Secrétaire de séance : AIME Louise

OBJET 2023-066 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2023 a été transmis via l'application « Pleiade » le 29 septembre 2023 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 septembre 2023.

Le Maire
Alain BIENVENU



A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp of the Municipality of Le Langon.

Le Secrétaire
Louise AIME



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard

Pouvoirs : ROY Thierry à LAGACHE Éric
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

Excusé : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : AIME Louise

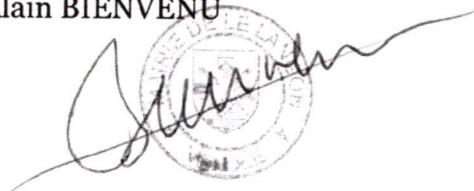
OBJET 2023-067 – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2022

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales précisant que « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »,

Monsieur Ludovic HOCBON, Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Madame Anne-Marie COULON sa Vice-Présidente, présents pour l'occasion, donnent connaissance dudit rapport d'activité 2022.

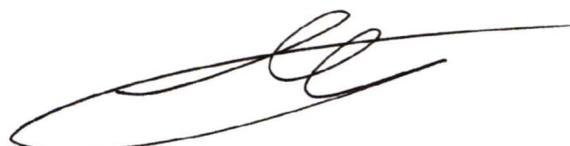
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal prend acte des compte administratif 2022 et rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Maire
Alain BIENVENU



Signature of Alain BIENVENU, Maire, with official stamp of the Commune of Le Langon.

Le Secrétaire
Louise AIME



Signature of Louise AIME, Secrétaire de séance.

SLOW

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard

Pouvoirs : ROY Thierry à LAGACHE Éric
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

Excusé : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : AIME Louise

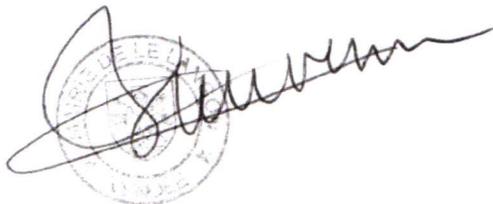
OBJET 2023-068 – YOGA – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE

Vu la demande de mise à disposition de la salle située à l'étage de la mairie, en vue de proposer des cours de yoga par Madame Corine PANTALEONI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de mettre à disposition de Madame Corine PANTALEONI, la salle située à l'étage de la mairie du 11 octobre 2023 au 6 juillet 2024, à raison d'une séance par semaine.
- Fixe le montant de la participation à 10 € par séance. Un titre de recette sera émis trimestriellement au réel du nombre de séances.
- Dit qu'aucune participation ne sera demandée pour les séances réalisées en octobre 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cette salle.

Le Maire
Alain BIENVENU



Signature of Alain BIENVENU, Maire, over a circular official stamp.

Le Secrétaire
Louise AIME



Signature of Louise AIME, Secrétaire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard

Pouvoirs : ROY Thierry à LAGACHE Éric
COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

Excusé : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : AIME Louise

OBJET 2023-069 – MODIFICATION DES COMMISSIONS CIMETIERE ET URBANISME, VOIRIE, BATIMENTS COMMUNAUX.

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Vu la délibération n° 2020-041 du 25 juin 2020 relative au choix du mode de scrutin pour la nomination des membres des commissions communales ;

Vu la délibération n° 2020-042 du 25 juin 2020 relative à la création des commissions communales ;

Vu la délibération n° 2021-016 du 4 mars 2021 portant modification des commissions communales ;

Considérant la démission de Monsieur Maurice CHAUDREL de la commission cimetière et de la commission urbanisme, voirie, bâtiments communaux en date du 18 septembre 2023 ;

Considérant qu'aucun conseiller municipal n'a souhaité remplacer Monsieur Maurice CHAUDREL au sein de la commission cimetière et/ou de la commission urbanisme, voirie, bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie les commissions communales comme suit :

Commission urbanisme, voirie, bâtiments communaux :
Anne AIME, Éric LAGACHE, Thierry ROY, Jean-Pierre BRISSON, Jacqueline ARRESTAYS, Lionel BAUSMAYER, Isabelle COLAS

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 085-218501211-20231005-DELIB2023_069-DE

S²LOW

Commission affaires funéraires, cimetière :
Thierry ROY, Pascal CORBIN

Le Maire
Alain BIENVENU

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA VILLE DE LANGON" and "2023".

Le Secrétaire
Louise AIME

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.